

La Région Grand Est et les Agences de l'eau récompensent les communes dans le cadre des distinctions « Commune Nature » et « Espace Nature » à Fagnières (51)

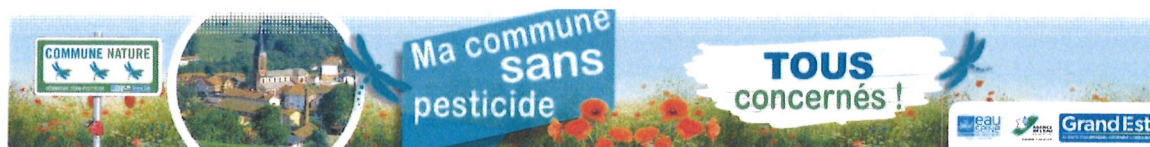
Jean Notat, Conseiller régional du Grand Est, Nicolas Domange, Chef du Service Milieux Aquatiques et Agriculture de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et Guy Dietrich, Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, ont décerné, ce mercredi 27 mars 2019 à Fagnières, les distinctions « Commune Nature » et « Espace Nature » aux collectivités et gestionnaires d'espaces lauréats, en présence de Philippe Borde, Conseiller régional du Grand Est.

Initiée en 2011 par la Région et les agences de l'eau, la distinction « Commune Nature », à l'échelle du Grand Est, concerne directement 5 000 communes, communautés de communes et agglomérations du territoire pour les amener vers de nouvelles pratiques en matière de non-utilisation de pesticides pour la gestion des voiries, des espaces verts et autres espaces publics. Au total, pour cette édition 2019, 297 collectivités ont été distinguées, dont 260 communes et 37 gestionnaires d'espaces à l'échelle de la Région Grand Est.

Au-delà des obligations réglementaires qui s'imposent désormais à tous, cette distinction donne l'opportunité aux communes et gestionnaires d'espaces de faire reconnaître leur engagement volontaire, l'implication de leurs équipes, les solutions mises en œuvre, etc., auprès du grand public de plus en plus sensible à la protection de l'environnement.

En 2017, une charte régionale d'entretien des espaces communaux publics a été mise en place pour faire face à l'évolution de la réglementation et à l'enjeu de préservation des ressources en eau. Cette charte régionale permet aux communes et gestionnaires d'espaces de s'adapter progressivement aux démarches vers le zéro pesticide en rehaussant, au fur et à mesure, les 3 différents niveaux d'exigence. L'objectif est de les accompagner et de les encourager dans la suppression de tout traitement chimique en sensibilisant et en impliquant le grand public dans une démarche de préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité.

La préservation, la reconquête et le suivi de la qualité des eaux souterraines constituent un enjeu clef de la Région Grand Est pour garantir à tous l'accès à une ressource et une alimentation en eau potable pérenne. La Région partage cette ambition de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux et de la biodiversité avec les Agences de l'eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse.



Consultez la plaquette d'information « Ma commune sans pesticide » sur le site de la Région Grand Est : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/11/com-nat-3volets-bat.pdf>

Retrouvez en Annexe 1 : le palmarès 2019
en Annexe 2 : plus d'informations sur la démarche « Commune Nature »

CONTACT PRESSE

Sandrine Poirier
06 84 80 11 48 / 03 26 70 74 36
presse@grandest.fr
sandrine.poirier@grandest.fr